



Porter plainte grâce à des emails

Par **chouke**, le **26/08/2008** à **17:37**

Bonjour,

Sans entrer dans tous les détails, je suis fâchée avec une amie. Son futur mari menace d'aller porter plainte à la police avec les échanges de mails (qui se résument à : qui a tort ou raison de ne plus parler à l'autre).

Même si cela me paraît peu probable, peut-il le faire ?

Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **27/08/2008** à **09:14**

N'importe qui peut déposer une plainte contre quelqu'un pour n'importe quel motif. De là à ce que cette plainte soit instruite, c'est une autre affaire et, si il y a enquête, il n'est pas certain que le demandeur aura gain de cause.

Si les échanges de mail portent préjudice à votre "amie", c'est à elle qu'il appartient de déposer plainte et non à son "futur" mari même si ledit futur mari est derrière ce dépôt de plainte.

Maintenant, si vous souhaitez qu'on vous aide +, il faudrait peut-être nous en dire +.

Par **chouke**, le **27/08/2008** à **18:55**

merci de votre réponse

ce qui au départ était une dispute entre "fille" si je peux dire, cela a pris des proportions énorme quand le dit "mari" s'en est mêlé. il me reproche, en fait, d'avoir prévenu mon amie de son infidélité, et son argument est de vouloir porter plainte en s'appuyant sur les mails précédents relatant les faits de notre dispute....cela me paraît peu crédible